



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION - RÈGLEMENTS NUMÉROS 697 ET 700**

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors de sa séance tenue le 22 janvier 2018, a adopté les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 697**

**RÈGLEMENT PRÉVOYANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ.**

QUE l'objet du règlement numéro 697 est suffisamment décrit par son titre.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 700**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TOUTES LES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE TERREBONNE.**

QUE l'objet du règlement numéro 700 est suffisamment décrit par son titre.

QUE lesdits règlements numéros 697 et 700 entreront en vigueur à la date de leur publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter lesdits règlements numéros 697 et 700 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)  
Ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

